



Quatrième Réunion à haut niveau du Comité directeur du Centre de développement de l'OCDE

3 octobre 2017

Déclaration d'orientation sur les ressources naturelles à l'appui du développement

À l'occasion de la Quatrième Réunion à haut niveau du Centre de développement de l'OCDE tenue le 3 octobre 2017, les membres du Centre de développement de l'OCDE :

- ont rappelé le Communiqué publié à l'occasion de la Troisième Réunion à haut niveau du 2 juin 2016, qui saluait les résultats des dialogues du Centre de développement et, plus spécifiquement, les réalisations majeures du Dialogue sur les politiques de développement axé sur les ressources naturelles ;
- ont souligné le rôle vital d'un engagement tripartite fondé sur le dialogue multipartite, le partage d'expériences et l'apprentissage au contact de pairs entre les gouvernements des pays hôtes, l'industrie et la société civile, cet engagement offrant un moyen d'améliorer la compréhension mutuelle, de renforcer la confiance et l'assurance réciproque et d'œuvrer à des solutions mutuellement bénéfiques et à des résultats améliorés en termes de développement ;
- ont reconnu que des stratégies collaboratives entre les gouvernements des pays hôtes, l'industrie et la société civile, dans lesquelles les rôles et responsabilités de chaque partie sont clairement définis, sont nécessaires pour maximiser la valeur tirée du développement des ressources, et ont noté avec satisfaction que les participants au Dialogue sur les politiques de développement axé sur les ressources naturelles ont convergé autour d'un objectif commun consistant à optimiser la contribution des industries extractives à un développement concurrentiel, diversifié, viable et de long terme, et à identifier d'autres secteurs ou segments du processus de production susceptibles d'être développés selon les normes mondiales ;
- ont reconnu la nécessité d'adopter une approche systémique et, par conséquent, de déployer des efforts de coordination sans précédent pour aligner les décisions d'investissement dans l'ensemble des secteurs, de manière à pouvoir exploiter pleinement le potentiel transformationnel lié au développement des ressources naturelles, et ont pris bonne note de l'influence positive que des entreprises responsables peuvent exercer sur le développement axé sur les ressources naturelles ;
- ont estimé que dans un contexte de volatilité croissante des prix des produits de base, les pays, en particulier ceux qui sont richement dotés en ressources naturelles, éprouvent des difficultés pour tirer de leurs ressources naturelles les recettes requises pour atteindre leurs objectifs de développement, tout en attirant et en préservant les investissements ;
- ont reconnu la nécessité d'identifier des dispositifs praticables qui peuvent aider les pays à composer avec les fortes fluctuations du marché et ont noté avec satisfaction que le

Dialogue contribuait à l'internalisation des leçons tirées de la fin du dernier super-cycle des matières premières, en mettant en garde contre les réactions court-termistes au profit de l'adoption d'approches de long terme ;

- ont reconnu la nécessité de combler les asymétries d'information et le déficit de capacités à l'échelon local afin que les pays richement dotés en ressources naturelles puissent tirer pleinement parti de ces dernières ;
- ont reconnu la dimension environnementale des projets d'extraction et la nécessité d'élaborer une vision de long terme pour la gestion durable des ressources extractives ;
- ont souligné la nécessité d'élaborer une base de connaissances communes actualisées sur le contexte sous-jacent, les possibilités associées, les lacunes et les ressources requises pour les combler ;
- ont reconnu que les pays en développement qui ne disposent que d'un portefeuille restreint de projets d'extraction font face des difficultés accrues en raison de leur lourde dépendance à l'égard des ressources naturelles en tant que source de recettes et de leur capacité limitée à diversifier les risques et à optimiser les recettes sur un large éventail de secteurs de production au moyen d'instruments de gestion macroéconomique ;
- ont salué les outils du Centre de développement de l'OCDE pour le développement, à savoir : *Stratégies collaboratives pour la création de valeur partagée au niveau du pays – Cadre pour les projets extractifs* ; *La corruption le long de la chaîne de valeur des projets d'extraction minière : typologie des risques, mesures d'atténuation et incitations* ; et *Guide sur l'établissement et la gestion d'équipes pluridisciplinaires pour la négociation des contrats dans les industries extractives* ;
- ont exprimé leur soutien aux travaux menés par le Centre de développement de l'OCDE pour améliorer notre compréhension des options de politique, des arbitrages et des implications associés aux défis multidimensionnels et interdépendants posés par le développement axé sur les ressources naturelles.
- ont encouragé le Centre de développement de l'OCDE à :
 - appuyer la mise en œuvre volontaire du *Cadre sur les stratégies collaboratives pour la création de valeur partagée au niveau du pays* à l'échelon national, pour faciliter l'élaboration de stratégies de création de valeur à partir des ressources naturelles, y compris en ce qui concerne « l'appropriation nationale » de la Vision Minière Africaine, l'objectif étant de développer les liens et d'encourager la montée en gamme, d'examiner les éventuels obstacles existants et formuler des recommandations concrètes sur les moyens d'éliminer ces obstacles, et d'identifier des exemples pratiques de solutions collaboratives pouvant être répliquées ou adaptées à différents contextes ;
 - encourager la mise en œuvre des meilleures pratiques et des normes dans l'industrie minière, avec pour principal objectif d'éviter et corriger les incidences négatives ;

- définir, par le biais d'un processus ouvert et inclusif et en mettant à profit l'expérience des initiatives internationales existantes, des principes directeurs pour l'élaboration de contrats durables dans les industries extractives, de sorte que les gouvernements des pays hôtes et les investisseurs disposent d'une référence commune pour établir des relations durables, équitables et mutuellement bénéfiques ;
- aider à mieux comprendre les déperditions de recettes, qui privent le budget d'une partie des recettes tirées des ressources, et formuler des réponses concrètes, y compris à travers l'élaboration – en coordination étroite avec le Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE et d'autres parties prenantes concernées – d'orientations de portée sectorielle sur les réponses à apporter aux défis spécifiques liés à l'érosion de la base d'imposition et au transfert de bénéfices (BEPS) dans le secteur minier, et renforcer la transparence et combattre la corruption dans le commerce du pétrole, du gaz et des produits minéraux, et le cas échéant dans la sylviculture ;
- évaluer les avantages et les inconvénients des mécanismes de dépense en tant que moyens de mobiliser les recettes tirées des ressources naturelles à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en tirant les leçons des expériences des pays et, en particulier, en poursuivant les activités de dialogue thématiques de l'initiative afin d'encourager l'apprentissage entre pairs et en élaborant des orientations et des recueils de leçons apprises sur les méthodes efficaces de dépense et de gestion des recettes ;
- se rapprocher des comités concernés de l'OCDE pour examiner les instruments d'action et les recommandations relatives aux ressources naturelles et au développement, encourager leur adoption parmi les pays membres et non membres de l'OCDE et les parties prenantes, et rendre compte des résultats de ce Dialogue.